Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Valeur des traitements sylvicoles non commerciaux pour l'année financière 2020-2021

Forêt publique

Bureau de mise en marché des bois
Direction des évaluations économiques et financières

Avril 2020

Québec

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Valeur des traitements sylvicoles non commerciaux pour l'année financière 2020-2021en forêt publique[1]

1. L'article 120 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit que le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) a notamment comme fonction d'évaluer les coûts et la valeur des activités d'aménagement.

2. La valeur des traitements sylvicoles non commerciaux et les majorations applicables sont présentées à l'annexe I.

3. La détermination des taux finaux incluant les différentes majorations applicables s'effectue selon les étapes de calcul décrites à l'annexe II.

4. La valeur des traitements sylvicoles est indexée annuellement selon la méthode présentée à l'annexe III.

5. La liste des traitements sylvicoles admissibles au paiement est présentée à l'annexe IV. Certains traitements admissibles ne sont pas présents dans la grille annuelle, vu leur utilisation marginale ou occasionnelle. Le BMMB peut fournir ces derniers sur demande.

6. Les balises de paiement et l'admissibilité des traitements sylvicoles non commerciaux sont encadrées dans les « Directives sur les paiements concernant la réalisation des traitements sylvicoles non commerciaux en forêt publique - Saison 2020-2021 ».

7. Les balises de paiement et l'admissibilité pour la première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservée aux entreprises d'aménagement forestier sont encadrées dans les « Directives sur les paiements du programme d'investissement pour l'aménagement des forêts - Saison 2020-2021 ».

8. Les modulations de paiement ou les pénalités concernant notamment la qualité des travaux, le respect du devis et des exigences contractuelles sont encadrées par les plans de contrôle régionaux (PCR) et les documents contractuels (entente de réalisation des travaux sylvicoles, contrats annuels, entente de réalisation des travaux techniques forestiers et documents d'appel d'offres public).

9. La valeur d'exécution des traitements sylvicoles non commerciaux comprend les coûts suivants :

   - ✓ Réalisation du traitement par les travailleurs sylvicoles;
   - ✓ Le transport des travailleurs et des équipements;
   - ✓ Supervision opérationnelle des travailleurs sylvicoles (comprend l'organisation du terrain, le rubanage intrachantier et les directives d'exécution);
   - ✓ Suivi de la qualité opérationnelle d'exécution : il se définit par la réalisation de parcelles de contrôle de la qualité aux fins de paiement des travailleurs sylvicoles;
   - ✓ Rapport d'exécution : la préparation des rapports d'exécution correspond à la compilation des données d'inventaire après traitement et au transfert des données, dont la superficie réelle d'exécution, selon la formule d'échange numérique établie. Le rapport permet de confirmer la réussite et la qualité du traitement;
   - ✓ Les coûts de certification liés au *Programme de certification des pratiques de gestion des entreprises sylvicoles (PGES)* du Bureau de normalisation du Québec (BNQ);
   - ✓ Le transport de plants de la pépinière régionale ou interrégionale à la jauge n'est pas une activité incluse dans les coûts du reboisement. Il est aux frais de Rexforêt, et ce, incluant les frais du chariot élévateur pour le déchargement des plants et le chargement des unités de

[1] Les modifications apportées dans le texte depuis la publication du document de la saison 2019-2020 sont surlignées en gris.

transport (et des récipients vides). Quant aux frais de main-d'œuvre (outre le camionneur), ils sont à la charge des entreprises sylvicoles et sont inclus dans la valeur du reboisement de la grille ci-annexée.

10. À titre indicatif et sur la base des résultats globaux de l'enquête 2014-2015 sur les coûts de la sylviculture, le rapport d'exécution et le suivi qualité sont estimés à :

    - ✓ 2,2 % du taux d'exécution pour la préparation de terrain;
    - ✓ 3,5 % du taux d'exécution pour le reboisement;
    - ✓ 2,3 % du taux d'exécution pour l'éducation de peuplement.

11. La valeur de vérification technique des traitements sylvicoles non commerciaux comprend les coûts suivants :

    Inventaire après traitement : la réalisation des inventaires après traitement correspond aux activités liées à la confection du plan de sondage et à la réalisation des placettes-échantillons. Cet inventaire permet de s'assurer de l'atteinte des caractéristiques exigées par la prescription sylvicole et la directive opérationnelle. Les caractéristiques recueillies permettent de déterminer la réussite du traitement. Le sylviculteur du MFFP détermine les caractéristiques, les critères, la méthode d'inventaire forestier et d'échantillonnage selon le « *Guide d'inventaire et d'échantillonnage en milieu forestier* ».

12. La valeur de planification des traitements sylvicoles non commerciaux comprend les coûts suivants :

    Recherche terrain de secteurs d'intervention potentiels : la recherche terrain de secteurs d'intervention potentiels est réalisée par des visites terrain afin d'identifier des superficies à inventorier par un inventaire oculaire ou par points d'observation;

    Secteur d'intervention proposé : le taux est versé pour les secteurs d'intervention qui sont proposés au MFFP par les entreprises sylvicoles et acceptés par le MFFP;

    Confection du plan de sondage : la confection du plan de sondage consiste à distribuer les unités d'échantillonnage du secteur d'intervention à inventorier, selon la méthode d'échantillonnage déterminée par les autorités compétentes;

    Inventaire avant traitement : l'inventaire avant traitement correspond aux activités liées à la réalisation des placettes-échantillons permettant d'identifier les caractéristiques nécessaires à l'élaboration de la prescription sylvicole et au transfert des données, selon la formule d'échange numérique établie;

    Délimitation des secteurs : la délimitation des secteurs correspond à l'activité de rubanage aux fins de la délimitation du secteur d'intervention, de la mesure de sa superficie et de sa numérisation.

13. La valeur des activités liées au martelage des traitements sylvicoles commerciaux est disponible dans la grille de la valeur des traitements sylvicoles non commerciaux et la grille de la valeur des traitements sylvicoles commerciaux 2020-2021. La période de consultation pour ces taux correspond à celle des traitements sylvicoles non commerciaux.

14. La valeur des traitements d'éclaircie commerciale de plantation résineuse de la grille de valeur des traitements non commerciaux correspond au paiement des traitements d'éclaircie commerciale réservée aux entreprises d'aménagement forestier dans le cadre du virage sylvicole. Cette valeur correspond au coût d'exécution bord de chemin et aux frais directs reliés à la récolte.

15. La détermination finale de la valeur du traitement est supportée par un fichier *Excel* intitulé : « *Annexe au calcul des taux des traitements non commerciaux* ».

16. Lorsque pertinent, si des traitements sylvicoles non couverts par la grille ci-annexée doivent être réalisés, le BMMB établit des valeurs préliminaires pour l'année en cours.

Version officielle

Annexe I : Grille de la valeur des traitements sylvicoles non commerciaux 2020-2021 – Forêt publique

Valeur des traitements sylvicoles non commerciaux
pour l'année financière 2020-2021
Forêt publique

Valeur d'exécution	Note	Taux	Unité
Traitement de préparation de terrain			
Scarifiage par sillon avec scarificateur			
Scarificateurs à disques passifs			
Type TTS passifs	PA0-PA1-PE1-DRAP-HPT-CEAF1-ISO1	228	$/ha
Rouleau écraseur et scarificateur à disques passifs	PE2-DRAP-HPT-CEAF1-ISO1	777	$/ha
Scarificateurs à disques hydrauliques			
Bracke T-26 avec débardeur, Types TTS hydrauliques, Donaren ou Requin	PA0-PA1-PE1-DRAP-HPT-CEAF1-ISO1	335	$/ha
Bracke T-26 avec porteur ou débardeur à six roues	PA0-PA1-PE1-DRAP-HPT-CEAF1-ISO1	381	$/ha
Scarificateur à cônes hydrauliques			
Wadell	PA0-PA1-PE1-DRAP-HPT-CEAF1-ISO1	401	$/ha
Scarifiage par monticule avec scarificateur			
Bracke M-36a avec débardeur	PE1-DRAP-HPT-CEAF1-ISO1	343	$/ha
Bracke M-36a avec porteur ou débardeur à six roues	PE1-DRAP-HPT-CEAF1-ISO1	411	$/ha
Scarifiage par hersage/labour			
Herses forestières	PA2-PE2-DRAP-HPT-CEAF1-ISO1	437	$/ha
Scarifiage par mixage par placeau			
Taupe ou pioche forestière	HRA-DTEXE-CEAF1-ISO1	636	$/Mmicrosites
Scarifiage par monticule (1) ou inversion par placeau ou décapage par placeau avec excavatrice ET Déblaiement des résidus de coupe avec excavatrice ou débusqueuse ou abatteuse			
$/ha = ((29 056 * R) / e (1,683 * R - 0,299 * TP - 0,313 * TR + 0,17 * PER + 2,014)) * VEH			
e : constante 2,718			
R : Superficie préparée			
TP : • Type de couvert résineux-feuillus-mixtes — Débusqueuse : 0			
• Type de couvert résineux — Excavatrice ou abatteuse : 0			
• Type de couvert feuillus ou mixtes — Excavatrice ou abatteuse : 1			
TR : • Peuplement non-brûlé : Type de procédé de récolte; arbres entiers: 0; troncs entiers ou bois tronçonnés: 1			
• Peuplement brûlé : Type de procédé de récolte; récolte de bois ou peuplement en régénération moins de 7 m: 0; aucune récolte de bois: 1			
PER : Perturbation peuplement non brûlé : 0; peuplement brûlé : 1			
VEH : • Débusqueuse: (1/(1,4063 * R 0,069)) * 0,85	PE3-DMOD-HPT-CEAF1-ISO1	Formule	$/ha
• Excavatrice : 100%;	PE2-DMOD-HPT-CEAF1-ISO1	Formule	$/ha
• Abatteuse lors de la récolte: 33%	PE2-DMOD-HPT-CEAF1-ISO1	Formule	$/ha
Déblaiement des résidus de coupe			
Bouteur avec pelle râteau	PE4-DMOD-HPT-CEAF1-ISO1	807	$/ha
Abatteuse groupeuse après feux	PE2-DMOD-HPT-CEAF1-ISO1	955	$/ha
Drainage sylvicole			
Milieu dénudé	HPT-CEAF1-ISO1	2 475	$/km ou Mm³
Milieu boisé	HPT-CEAF1-ISO1	2 750	$/km ou Mm³
Fertilisation du peuplier hybride	PE2-HRA-DTEXE-CEAF1-ISO1	587	$/ha
Traitement de la régénération artificielle			
Plantation uniforme, regarni manuel et plantation d'enrichissement sauf peuplier hybride (2)	RAPM-HRA-TC-DTEXE-CEAF2-ISO2-TRA	Formule	$/Mplants
$/Mplants = 116,5 - (70,52 * PR) + (460 367 / (DE * DS)) + GABARIT			
PR : avec préparation terrain (1), sans préparation terrain (0)			
DE : nombre de plants à mettre en terre à l'hectare (densité)			
DS : distance entre les rangées de plants (sillons si disponible)			
Gabarit : • Gabarit 113-25		89	
• Gabarit 67-50		94	
• Gabarit 45-110		161	
• Gabarit 25-200		283	
• Gabarit PFD récipients		324	
• Gabarit PFD racines nues		380	
Plantation uniforme et regarni mécanique (Scarificateur-planteur (Bracke P-11a))			
1 500 plants/ha et +			
Récipient 45-110	HPT-CEAF2-ISO2-TRA	1 354	$/Mplants
Récipient 25-200	HPT-CEAF2-ISO2-TRA	1 383	$/Mplants
1 499 plants/ha et -			
Récipient 45-110	HPT-CEAF2-ISO2-TRA	1 477	$/Mplants
Récipient 25-200	HPT-CEAF2-ISO2-TRA	1 506	$/Mplants
Plantation uniforme de PEH			
Plant de forte dimension à racines nues	RAPM-HRA-TC-DTEXE-CEAF2-ISO2-TRA	723	$/Mplants
Ensemencement			
Terrestre manuel	PE2-HRA-TC-DTEXE-CEAF2-ISO2	212	$/ha

Version officielle

Valeur d'exécution	Note	Taux	Unité
Traitement d'éducation de peuplement			
Dégagement mécanique (peuplement résineux ou mixte à dominance de résineux)			
Dénombrement à 1 m			
$/ha = 899,63 + (12,7 * RECFFE) + (0,0044 * DI) + (146,91 * MODE)	DEGPM-PE2-HEP-TC-DTEXE-CEAF3-ISO3	Formule	$/ha
RECFFE : Pourcentage de superficie couverte par le framboisier, fougère et épilobe **DI** : Densité initiale à l'hectare soit le dénombrement de toutes les tiges de 1 m et plus de hauteur **MODE** : plantation ou regarni de plantation: 0; régénération naturelle ou regarni de régénération naturelle: 1			
Nettoiement d'un peuplement résineux ou mixte à dominance de résineux (MR-FI) en scénario sylvicole de base des peuplements en régénération naturelle, en plantation uniforme ou en regarni de la régénération naturelle			
$/ha = (934,28 + (0,0103 * DI) - (383,15 * SRLC))	PE2-HEP-TC-DTEXE-CEAF3-ISO3	Formule	$/ha
DI : Densité initiale, à l'hectare, soit le dénombrement de toutes les tiges dont le diamètre à hauteur de souche (15 cm) est supérieure à 1,5 cm **SRLC** : Coefficient de distribution résineux libre de croître			
Nettoiement d'une plantation uniforme de résineux en scénario sylvicole intensif ou d'élite ET Éclaircie précommerciale systématique d'un peuplement résineux ou de peuplier			
$/ha = 160,45 + (646,9 * ln (DI) - 5 228,89) * TP	PE2-HEP-TC-DTEXE-CEAF3-ISO3	Formule	$/ha
ln : logarithme en base e **DI** : Densité initiale à l'hectare, soit le dénombrement de toutes les tiges dont le diamètre à hauteur de souche (15 cm) est supérieure à 1,5 cm [3] **TP** : • Type de composition visée Peuplier: 0,7705; • Type de composition visée Résineux: 1			
Éclaircie précommerciale par puit de lumière ET Taille de formation avec martelage [4]			
$/ha = 0,484 * DENSTIGE * EXP (0,1452 * HTTIGE) + 40 * DENSTIGE / (0,1204 * DENSTIGE + 98,63) + 46,42 * TAIL + 846,31	PE2-HEP-TC-DTEXE-CEAF3-ISO3	Formule	$/ha
DENSTIGE : Densité des arbres à éclaircir à l'hectare **HTTIGE** : Hauteur totale des arbres à éclaircir (m) **TAIL** : sans taille de formation: 0; avec taille de formation:1			
Élagage à des fins de qualité pour le pin blanc et le pin rouge [4]			
$/ha = ((0,026 * BRAN + 0,3779 + 0,6293 * LONGELA) + (-0,0629 * ln(DENSELA) + 0,5321)) * DENSELA) + MP + 601,91	PE2-HEP-TC-DTEXE-CEAF3-ISO3	Formule	$/ha
BRAN : Nombre de branches à couper par tige **LONGELA** : Élagage de 3,99 mètres et moins: 0; Élagage de 4,00 mètres et plus: 1 **DENSELA** : Densité des arbres à élaguer à l'hectare MP : sans martelage: 0; martelage positif de 100 tiges/ha : 127,16$/ha; martelage positif de 400 tiges/ha : 190,34$/ha			
Taille phytosanitaire [4]			
$/ha = ((0,0201 * BRAN + 0,0963 + (-0,0607 * ln(DENSELA) + 0,5148)) * DENSELA) + 0,1 * DENSCO + 0,4865 * DENSTF + 581,67	PE2-HEP-TC-DTEXE-CEAF3-ISO3	Formule	$/ha
BRAN : Nombre de branches à couper par tige **DENSELA** : Densité des arbres à élaguer à l'hectare **DENSCO** : Densité des arbres à couper à l'hectare **DENSTF** : Densité des arbres avec taille de formation à l'hectare			

Valeur de la première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservée aux entreprises d'aménagement forestier dans le cadre du virage sylvicole	Note	Taux	Unité
Première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservée aux entreprises d'aménagement forestier [5]			
$/m³ = (5,118 * VREC EXP - 0,682) + 9,379 + (55,91 / P)	PE2-MAN-HECEAF	Formule	$/m³
P : Volume net à prélever (m³/hectare) **VREC** : Volume moyen des tiges à récolter (m³/tige)			

Version officielle

Valeur de vérification technique	Note	Taux	Unité
Inventaire après traitement			
Traitement de préparation de terrain mécanisé	HPVTM-DTPVTM	Formule	$/pe inventoriée
$/pe inventoriée = 37 + (Nombre de critère #1 * 2,32) + (Nombre de critère #2 * 10,39)			
Critère 1 : Coefficient de distribution des microsites propices ou des placeaux propices à l'ensemencement ET/OU Coefficient de distribution des tiges naturelles complémentaires ET/OU Espacement entre les sillons ou les passages ET/OU Localisation des microsites propices ET/OU Coefficient de distribution des microplacettes décapées sévèrement ET/OU Type de plant			
Critère 2 : Nombre de microsites propices à la mise en terre incluant le coefficient de distribution			
Traitement de préparation de terrain manuelle	HPVTM-DTPVTM	25	$/pe inventoriée
Drainage sylvicole	HPVTM-DTPVTM	47	$/km ou Mm³
Traitement de la régénération artificielle	HPVTM-DTPVTM	Formule	$/pe inventoriée
$/pe inventoriée = 40 + (Nombre de critère #3 * 0,47)			
Critère 3 : Alignement des plants reboisés ET/OU Nombre de microplacettes localisées en partie ou en totalité sur un andain			
Traitement d'éducation	HPVTM-DTPVTM	Formule	$/pe inventoriée
$/pe inventoriée = 102 + (Nombre de critère #5 * 3,45) + (Nombre de critère #6 * 6,91)			
Critère 5 : Coefficient de distribution total des tiges résineuses ou des arbres d'avenir d'essence désirée (éclaircis, nettoyés, dégagés ou non) ET/OU Coefficient de distribution des arbres d'essence en raréfaction ET/OU Coefficient de distribution des arbres feuillus d'essence commerciale			
Critère 6 : Arbre étude ET/OU Nombre de tiges résineuses (éclaircies, nettoyées, dégagées ou non)			

Valeur de planification	Note	Taux	Unité
Recherche de secteur d'intervention potentiel (terrain)			
Traitement de préparation de terrain et de la régénération artificielle	HPVTM-DTPVTM	5	$/ha recherché
Traitement d'éducation	HPVTM-DTPVTM	10	$/ha recherché
Secteur d'intervention proposé			
Traitement de préparation de terrain et de la régénération artificielle	HPVTM-DTPVTM	13	$/ha trouvé
Traitement d'éducation	HPVTM-DTPVTM	18	$/ha trouvé
Confection du plan de sondage	HPVTM	2,14	$/ha inventorié
Inventaire avant traitement			
Traitement de préparation de terrain (sauf drainage sylvicole)	HPVTM-DTPVTM	Formule	$/pe inventoriée
$/pe inventoriée = 35 + (Nombre de critère #7 * 0,48) + (Nombre de critère #8 * 2,39)			
Critère 7 : Localisation des problématiques relatives aux chemins pour accéder au territoire ET/OU Facteur limitatif à la préparation de terrain ET/OU Détermination du pourcentage de la pente sur le terrain ET/OU Détermination de la rugosité ou de la quantité de débris ligneux au sol			
Critère 8 : Hauteur de la régénération pour les arbres d'avenir d'essence désirée			
Traitement de régénération artificielle	HPVTM-DTPVTM	Formule	$/pe inventoriée
$/pe inventoriée = 26 + (Nombre de critère #9 * 0,48)			
Critère 9 : Localisation des problématiques relatives aux chemins pour accéder au territoire ET/OU Détermination du pourcentage de la pente sur le terrain ET/OU Détermination de la rugosité ou de la quantité de débris ligneux au sol			
Drainage sylvicole - plan et devis	HPVTM-DTPVTM	34	$/km ou Mm³ du devis
Traitement d'éducation (dégagement, nettoiement et éclaircie précommerciale)	HPVTM-DTPVTM	Formule	$/pe inventoriée
$/pe inventoriée = 99 + (Nombre de critère #10 * 0,72) + (Nombre de critère #11 * 3,58) + (Nombre de critère #12 * 7,17)			
Critère 10 : Localisation des problématiques relatives aux chemins pour accéder au territoire ET/OU Nombre d'arbres d'essence désirée attaqués par un insecte ou une maladie ET/OU Détermination du pourcentage de la pente sur le terrain			
Critère 11 : Coefficient de distribution des arbres, arbustes ou arbrisseaux fruitiers, dégagés ou non ET/OU Coefficient de distribution par essence des arbres éclaircis, non éclaircis, libres de croître et non libres de croître ET/OU Hauteur de l'arbre d'essence résineuse à maîtriser ET/OU Hauteur moyenne des arbres, arbustes ou arbrisseaux d'espèces non commerciales ET/OU Hauteur des arbres, arbustes ou arbrisseaux fruitiers ET/OU Nombre de faces des arbres d'avenir d'essence désirée concurrencés ET/OU Coefficient de distribution des arbres, arbustes ou arbrisseaux d'espèces commerciales ou non commerciales ET/OU Détermination de la rugosité ou de la quantité de débris ligneux au sol ET/OU Type écologique sur le terrain (inclure le critère pour le GEI)			
Critère 12 : Pourcentage de recouvrement des framboisiers, des fougères et des épilobes (FFÉ) ET/OU Identifier et mesurer le recouvrement du groupe d'espèces indicatrices (GEI) ET/OU Pourcentage de recouvrement par espèces végétales			
Traitement d'éducation (élagage et taille)	HPVTM-DTPVTM	49	$/pe inventoriée
Délimitation des secteurs			
Traitement de préparation de site lorsque réalisé sans exécution (tierce partie)	HPVTM-DTPVTM	32	$/km délimité
Traitement de préparation de site sauf le drainage sylvicole et le scarifiage par mixage par placeau lorsque réalisé avec l'exécution (en régie par l'entreprise)	HPVTM-DTPVTM	10	$/ha
Traitement de scarifiage par mixage par placeau lorsque réalisé avec l'exécution (en régie par l'entreprise)	HPVTM-DTPVTM	2	$/Mmicrosites
Traitement de drainage sylvicole lorsque réalisé avec l'exécution (en régie par l'entreprise)	HPVTM-DTPVTM	19	$/km ou Mm³
Traitement d'éducation	HPVTM-DTPVTM	156	$/km délimité

Valeur des activités liées au martelage	Note	Taux	Unité
Délimitation des secteurs	HPVTM-DTPVTM	86	$/km délimité
Martelage			
$/ha = (164,09 - (40,59 * PF) + (4,66 * NbMSCROP)) * TC	HPVTM-DTPVTM	Formule	$/ha martelé
PF : proportion de feuillus			
NbMSCROP : nombre de priorité de récolte combinant MSCR et OP (nombre entier compris entre 0 et 8 : MO, MP, SO, SP, CO, CP, RO, RP)			
TC : type de coupe : CPI, CPR, CJ, EC feuillus et pins : 1 ; CRS : 0,642			
Martelage en éclaircie commerciale en peuplement résineux ou mixte à dominance résineuse			
Martelage négatif - EC (résineux ou mixte résineux)	HPVTM-DTPVTM	209	$/ha martelé
Martelage positif - EC (résineux ou mixte résineux)	HPVTM-DTPVTM	109	$/ha martelé
Inventaire après traitement	HPVTM-DTPVTM	26	$/pe inventoriée

Les notes indiquées ci-dessous représentent, lorsqu'applicable, la majoration ou la réduction de la valeur du traitement :

CEAF1	de 0,42 % pour les traitements de préparation de terrain lorsque l'entreprise détient la certification CEAF ou est en voie de l'être.
CEAF2	de 0,12 % pour les traitements de régénération artificielle lorsque l'entreprise détient la certification CEAF ou est en voie de l'être.
CEAF3	de 0,23 % pour les traitements d'éducation de peuplement lorsque l'entreprise détient la certification CEAF ou est en voie de l'être.
DTEXE	de 3,5 % pour les secteurs d'intervention situé entre 175 km et 275 km ou pour lesquels la durée du déplacement est entre 2h30 et 4h00 par rapport à la plus proche municipalité pour les traitements de préparation de terrain et de régénération artificielle manuelle et d'éducation de peuplement. de 10,6 % pour les secteurs d'intervention situé à plus de 275 km ou pour lesquels la durée du déplacement est de plus de 4h00 par rapport à la plus proche municipalité pour les traitements de préparation de terrain et de régénération artificielle manuelle et d'éducation de peuplement.
DTPVTM	de 6,0 % pour les secteurs d'intervention situé entre 175 km et 275 km ou pour lesquels la durée du déplacement est entre 2h30 et 4h00 par rapport à la plus proche municipalité pour les travaux de planification, de vérification technique et de martelage. de 18,0 % pour les secteurs d'intervention situé à plus de 275 km ou pour lesquels la durée du déplacement est de plus de 4h00 par rapport à la plus proche municipalité pour les travaux de planification, de vérification technique et de martelage.
DEGPM	de 5,3 % pour l'exécution du traitement de dégagement mécanique lorsque le traitement est réalisé dans un secteur de préparation de terrain avec excavatrice par monticule ou par placeau
DMOD	une majoration variable du taux est établie selon l'indice relatif de dispersion de l'unité d'aménagement dans laquelle le traitement est réalisé et en fonction du type de préparation de terrain mécanisée - traitement à productivité modérée. Voir le document « *Directives sur les paiements concernant la réalisation des traitements sylvicoles non commerciaux* ».
DRAP	une majoration variable du taux est établie selon l'indice relatif de dispersion de l'unité d'aménagement dans laquelle le traitement est réalisé et en fonction du type de préparation de terrain mécanisée - traitement à productivité élevée. Voir le document « *Directives sur les paiements concernant la réalisation des traitements sylvicoles non commerciaux* ».
HECEAF	de 4,6 % lorsqu'ils sont réalisés à partir d'hébergement adéquat pour la première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservée aux entreprises d'aménagement forestier.
HEP	de 24,7 % lorsqu'ils sont réalisés à partir d'hébergement adéquat pour les traitements d'éducation de peuplement.
HPT	de 9,2 % lorsqu'ils sont réalisés à partir d'hébergement adéquat pour les traitements de préparation de terrain et de régénération artificielle mécanisés.
HPVTM	de 17,7 % lorsqu'ils sont réalisés à partir d'hébergement adéquat pour les travaux de planification et de vérification technique.
HRA	de 22,3 % lorsqu'ils sont réalisés à partir d'hébergement adéquat pour les traitements de préparation de terrain et de régénération artificielle manuels
ISO1	de 0,51 % pour les traitements de préparation de terrain lorsque l'entreprise détient la certification ISO 14001 ou est en voie de l'être.
ISO2	de 0,15 % pour les traitements de régénération artificielle lorsque l'entreprise détient la certification ISO 14001 ou est en voie de l'être.
ISO3	de 0,38 % pour les traitements d'éducation de peuplement lorsque l'entreprise détient la certification ISO 14001 ou est en voie de l'être.
MAN	de 34 % lorsque les travaux sont réalisés manuellement
PA0	Selon un ajustement de la distance entre les passages = 1,4659*EXP(-0,0765*DP) arrondi au dix millième DP : Distance entre les passages de l'engin
PA1	de 82,0 % pour chaque passage additionnel.
PA2	de 72,3 % pour chaque passage additionnel.
PE1	de 5,1 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente C identifiée sur la carte des classes de pente numérique. de 45 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente D identifiée sur la carte des classes de pente numérique. de 146 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente E identifiée sur la carte des classes de pente numérique.
PE2	de 0,7 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente C identifiée sur la carte des classes de pente numérique. de 2,6 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente D identifiée sur la carte des classes de pente numérique. de 6,1 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente E identifiée sur la carte des classes de pente numérique.
PE3	de 11 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente C identifiée sur la carte des classes de pente numérique. de 19 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente D identifiée sur la carte des classes de pente numérique. de 23 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente E identifiée sur la carte des classes de pente numérique.
PE4	de 5 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente C identifiée sur la carte des classes de pente numérique. de 15 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente D identifiée sur la carte des classes de pente numérique. de 19 % lorsque le traitement est réalisé dans la classe de pente E identifiée sur la carte des classes de pente numérique.
RAPM	de 5,0 % pour l'exécution des traitements de plantation uniforme et de regarni manuel lorsque le traitement est réalisé dans un secteur de préparation de terrain avec excavatrice par monticule ou par placeau.
TC	de 4,9 % lorqu'il est réalisé par transport collectif pour les traitements sylvicoles non commerciaux non mécanisés.
TRA	de 1,98 $/Mplants lorsque les traitements de la régénération artificielle requiert la traçabilité des plants reboisés.

(1) Spécifiquement pour le scarifiage par monticules, les modalités d'opération particulières n'entraînent pas de modification au calcul du taux.

(2) Un ajustement est apporté à l'équation pour le Regarni de sentier et la plantation d'enrichissement manuel afin de considérer la proportion de la superficie traitée (réf.: Annexe au calcul du taux 2020-2021).

(3) Lorsque DI est inférieur à 5 000, inscrire la valeur 5 000.

(4) Lorsqu'une taille de formation ou un élagage se fait en même temps que l'éclaircie précommerciale par puit de lumière,

(5) Le taux d'exécution inclut systématiquement la délimitation physique (ruban) ou virtuelle (GPS ou autre) des sentiers de débardage.

Annexe II : Méthode de calcul des taux incluant les majorations applicables

Traitement	Équipement ou modalité	Type d'engin forestier	Étapes pour appliquer les majorations à l'exécution	Étapes pour appliquer les majorations à la vérification
Déblaiement des résidus de coupe	Abatteuse groupeuse après feux	S/O	Taux = EXE * (1 + PE2) * (1 + DMOD) * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Déblaiement des résidus de coupe	Bouteur avec pelle râteau	S/O	Taux = EXE * (1 + PE4) * (1 + DMOD) * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Déblaiement des résidus de coupe	Excavatrice ou débusqueuse ou abatteuse	Débusqueuse	Taux = EXE * (1 + PE3) * (1 + DMOD) * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Déblaiement des résidus de coupe	Excavatrice ou débusqueuse ou abatteuse	Abatteuse lors de la récolte	Taux = EXE * (1 + PE2) * (1 + DMOD) * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Déblaiement des résidus de coupe	Excavatrice ou débusqueuse ou abatteuse	Excavatrice	Taux = EXE * (1 + PE2) * (1 + DMOD) * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Scarifiage par monticule ou inversion par placeau ou décapage par placeau	Excavatrice	Abatteuse lors de la récolte	Taux = EXE * (1 + PE2) * (1 + DMOD) * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Scarifiage par monticule ou inversion par placeau ou décapage par placeau	Excavatrice	Excavatrice	Taux = EXE * (1 + PE2) * (1 + DMOD) * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Drainage sylvicole	Milieu boisé	S/O	Taux = EXE * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Drainage sylvicole	Milieu dénudé	S/O	Taux = EXE * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Fertilisation du peuplier hybride	S/O	S/O	Taux = EXE * (1 + PE2) * (1 + HRA + DTEXE) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Scarifiage par hersage ou labour	Herses forestières	S/O	Taux = EXE * (1 + PA2) *(1 + PE2) * (1 + DRAP) * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Scarifiage par mixage par placeau	Taupe ou pioche forestière	S/O	Taux = EXE * (1 + HRA + DTEXE) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Scarifiage par monticule avec scarificateur	Bracke M-36a avec débardeur	S/O	Taux = EXE * (1 + PE1) * (1 + DRAP) * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Scarifiage par monticule avec scarificateur	Bracke M-36a avec porteur ou débardeur à six roues	S/O	Taux = EXE * (1 + PE1) * (1 + DRAP) * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Scarifiage par monticule ou inversion par placeau ou décapage par placeau	Excavatrice	Excavatrice	Taux = EXE * (1 + PE2) * (1 + DMOD) * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Scarifiage par monticule ou inversion par placeau ou décapage par placeau	Excavatrice	Abatteuse lors de la récolte	Taux = EXE * (1 + PE2) * (1 + DMOD) * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Scarifiage par sillon avec scarificateur	Bracke T-26 avec débardeur, Types TTS hydrauliques, Donaren ou Requin	S/O	Taux = EXE * (1 + PA0) * (1 + PA1) * (1 + PE1) * (1 + DRAP) * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Scarifiage par sillon avec scarificateur	Bracke T-26 avec porteur ou débardeur à six roues	S/O	Taux = EXE * (1 + PA0) * (1 + PA1) * (1 + PE1) * (1 + DRAP) * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Scarifiage par sillon avec scarificateur	Rouleau écraseur et scarificateur à disques passifs	S/O	Taux = EXE * (1 + PE2) * (1 + DRAP) * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Scarifiage par sillon avec scarificateur	Types TTS passifs	S/O	Taux = EXE * (1 + PA0) * (1 + PA1) * (1 + PE1) * (1 + DRAP) * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Scarifiage par sillon avec scarificateur	Wadell	S/O	Taux = EXE * (1 + PA0) * (1 + PA1) * (1 + PE1) * (1 + DRAP) * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Ensemencement terrestre manuel	S/O	S/O	Taux = EXE * (1 + PE2) * (1 + HRA ou TC + DTEXE) * (1 + CEAF2 ou ISO2)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Plantation uniforme et regarni en plein manuel sauf PEH	S/O	S/O	Taux = (EXE * 1 + RAPM) * (1 + HRA ou TC + DTEXE) * (1 + CEAF2 ou ISO2)) + TRA	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Plantation uniforme et regarni en plein manuel sentier préparé sauf PEH	S/O	S/O	Taux = (EXE * 1 + RAPM) * (1 + HRA ou TC + DTEXE) * (1 + CEAF2 ou ISO2)) + TRA	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Plantation uniforme et regarni mécanique (Scarificateur-planteur Bracke P-11a)	S/O	S/O	Taux = EXE * (1 + HPT) * (1 + CEAF2 ou ISO2) + TRA	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Plantation uniforme PEH	S/O	S/O	Taux = (EXE * 1 + RAPM) * (1 + HRA ou TC + DTEXE) * (1 + CEAF2 ou ISO2) + TRA	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Regarni de sentier et enrichissement manuel sauf PEH	S/O	S/O	Taux = (EXE * 1 + RAPM) * (1 + HRA ou TC + DTEXE) * (1 + CEAF2 ou ISO2) + TRA	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Dégagement mécanique	S/O	S/O	Taux = (EXE * 1 + DEGPM) * (1 + PE2) * (1 + HEP ou TC + DTEXE) * (1 + CEAF3 ou ISO3)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Élagage à des fins de qualité pour le pin blanc et le pin rouge	S/O	S/O	Taux = EXE * (1 + PE2) * (1 + HEP ou TC + DTEXE) * (1 + CEAF3 ou ISO3)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
EPC par puit de lumière ET Taille de formation avec martelage	S/O	S/O	Taux = EXE * (1 + PE2) * (1 + HEP ou TC + DTEXE) * (1 + CEAF3 ou ISO3)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Nettoiement - Peuplement résineux ou mixte (FI) à dominance résineuse	S/O	S/O	Taux = EXE * (1 + PE2) * (1 + HEP ou TC + DTEXE) * (1 + CEAF3 ou ISO3)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Nettoiement et EPC systématique - scénario sylvicole intensif ou d'élite	S/O	S/O	Taux = EXE * (1 + PE2) * (1 + HEP ou TC + DTEXE) * (1 + CEAF3 ou ISO3)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Taille phytosanitaire	S/O	S/O	Taux = EXE * (1 + PE2) * (1 + HEP ou TC + DTEXE) * (1 + CEAF3 ou ISO3)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Éclaircie commerciale EAF	S/O	S/O	Taux = (EXE * (1 + PE2) * (1 + MAN) * (1 + HECEAF)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Travaux de planification	S/O	S/O	Taux = EXE * (1 + HPVTM) + (EXE - Plan de sondage) * DTPVTM	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)
Martelage	S/O	S/O	Taux = EXE * (1 + HPVTM + DTPVTM)	Taux = VERIF * (1 + HPVTM + DTPVTM)

Traitement = Préparation de terrain => Déblaiement des résidus de coupe => Abatteuse groupeuse après feux Taux = EXE * (1 + PE2) * (1 + DMOD) * (1 + HPT) * (1 + CEAF1 ou ISO1) EXE : 100 $; PE2 : 6,1 %; DMOD : 3,8%; HPT : 9,2%; CEAF1 : 0,42%	Taux = 100 * (1 + 0,061) * (1 + 0,038) * (1 + 0,092) * (1 + 0,0042) Taux = 100 * 1,061 * 1,038 * 1,092 * 1,0042 Taux = 120,77$

Annexe III : Méthode d'indexation annuelle

Méthode de calcul pour déterminer l'indexation annuelle de la valeur des traitements sylvicoles non commerciaux pour l'année financière 2020-2021 en forêt publique

↓ Formule et poids [1] \ Famille de traitement →	Préparation de site et régénération artificielle mécanique	Préparation de site manuelle et régénération artificielle manuelle	Éducation de peuplement	Martelage	Travaux techniques
Formule d'indexation annuelle	∑ (Poids * Variation de l'indice)	∑ (Poids * Variation de l'indice)	∑ (Poids * Variation de l'indice)	∑ (Poids * Variation de l'indice)	∑ (Poids * Variation de l'indice)
Type de carburant	Diésel	Essence super	Essence super	Essence ordinaire	Essence ordinaire
Poids des catégories de dépenses / Variation des indices de prix					
Main d'œuvre / Indice EERH [2]	44,9% / 2,88%	73,0% / 2,88%	83,6% / 2,88%	66,1% / 2,88%	75,9% / 2,88%
Machinerie, équipements et entretien / Indice IPMM [3]	26,6% / 4,71%	6,4% / 4,71%	1,7% / 4,71%	5,8% / 4,71%	4,1% / 4,71%
Carburant / Indice IPPI [4]	12,3% / 0,82%	3,7% / -2,35%	2,8% / -2,35%	0,9% / -4,51%	2,2% / -4,51%
Transport de la machinerie / Indice IPSCCA [5]	5,2% / 1,71%	0,9% / 1,71%	0,0% / 1,71%	0,0% / 1,71%	0,0% / 1,71%
Transport des plants / Indice composite ITU (TSC) [6]	0,0% / 2,36%	1,1% / 2,36%	0,0% / 2,36%	0,0% / 2,36%	0,0% / 2,36%
Transport autres / Indice IPC transport [7]	3,4% / 1,82%	6,4% / 1,82%	4,3% / 1,82%	13,4% / 1,82%	11,9% / 1,82%
Voierie / Indice composite ICH (TSC) [8]	0,1% / 3,31%	0% / 3,31%	0,5% / 3,31%	0,0% / 3,31%	0,0% / 3,31%
Autres dépenses incluant les frais fixes / Indice IPC ensemble [9]	7,5% / 1,74%	8,5% / 1,74%	7,1% / 1,74%	13,8% / 1,74%	5,9% / 1,74%
Formule pour déterminer la variation annuelle d'un indice avec une publication des données sur une base mensuelle - Période régulière	$\frac{(Indice_{\ Octobre\ 2018\ à\ septembre\ 2019} - Indice_{\ Octobre\ 2017\ à\ septembre\ 2018})}{Indice_{\ Octobre\ 2017\ à\ septembre\ 2018}}$				
Formule pour déterminer la variation annuelle d'un indice avec une publication des données sur une base trimestrielle - Période régulière	$\frac{(Indice_{\ Trimestre\ 4\ 2018\ à\ trimestre\ 3\ 2019} - Indice_{\ Trimestre\ 4\ 2017\ à\ trimestre\ 3\ 2018})}{Indice_{\ Trimestre\ 4\ 2017\ à\ trimestre\ 3\ 2018}}$				
Formule pour déterminer la variation annuelle de l'*Indice des prix des services de camionnage pour compte d'autrui* avec une publication des données sur une base mensuelle [10] - Période adaptée	$\frac{(Indice_{\ Juillet\ 2018\ à\ juin\ 2019} - Indice_{\ Juillet\ 2017\ à\ juin\ 2018})}{Indice_{\ Juillet\ 2017\ à\ juin\ 2018}}$				

[1] Tel que mesuré par l'enquête sur les coûts de la sylviculture 2014-2015

[2] Selon les données publiées par Statistique Canada, base de données CANSIM : *Rémunération hebdomadaire moyenne selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées* - 14-10-0203 - 01 - v1604675 - 6.1.2.2

[3] Selon les données publiées par Statistique Canada, base de données CANSIM : *Indice des prix des machines et du matériel, par industrie d'achat, trimestriel* - 18-10-0058-01 - v88306032 - 1.5.1

[4] Selon les données publiées par Statistique Canada, base de données CANSIM : *Indice des prix des produits industriels, pour certains produits, par régions, mensuel* - 18-10-0031-01 - v79311555 - 2.15, v79311556 - 2.16, v79310163 - 2.2

[5] Selon les données publiées par Statistique Canada, base de données CANSIM : *Indice des prix des services de camionnage pour compte d'autrui, mensuel* - 18-10-0043-01 - v88852658 - 1.7

[6] Selon l'indice composite *Indice de transport à l'usine* (ITU) utilisé pour les travaux sylvicoles commerciaux (TSC) et élaboré à partir des données publiées par Statistique Canada, base de données CANSIM : *Rémunération hebdomadaire moyenne selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées* - 14-10-0203-01 - v1604875 - 6.1.2.223, *Indice des prix des machines et du matériel, par industrie d'achat, trimestriel* - 18-10-0058-01 - v88306140 - 1.41.1, 18-10-0004-13 - v41691859 - 11.185 et *Indice des prix des produits industriels, pour certains produits, par régions, mensuel* - 18-10-0031-01 - v79310163 - 2.2

[7] Selon les données publiées par Statistique Canada, base de données CANSIM : *Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé* - 18-10-0004-13 - v41691852 - 11.176

[8] Selon l'indice composite *Indice de construction de chemin* (ICH) utilisé pour les travaux sylvicoles commerciaux (TSC) et élaboré à partir des données publiées par Statistique Canada, base de données CANSIM : *Rémunération hebdomadaire moyenne selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées* - 14-10-0203-01 - v21638930 - 6.1.2.457, *Indice des prix des machines et du matériel, par industrie d'achat, trimestriel* - 18-10-0058-01 - v88306062 - 1.15.1, 18-10-0004-13 - v41691859 - 11.185 et *Indice des prix des produits industriels, pour certains produits, par régions, mensuel* - 18-10-0031-01 - v79310163 - 2.2

[9] Selon les données publiées par Statistique Canada, base de données CANSIM :*Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé* - 18-10-0004-13 - v41691783 - 11.2

[10] Certains délais dans la publication des résultats par Statistique Canada font en sorte que les périodes de références utilisées sont adaptées aux échéanciers de publication de la grille des traitements sylvicoles non commerciaux (TSNC).

Annexe IV : Traitements admissibles

Taux présent dans la grille	Admissible au paiement	Famille	Traitement	Type	Équipement / Modalité	Structure du taux	Unité
Oui	Oui	Préparation de site	Scarifiage par sillon avec scarificateur	Scarificateurs à disques passifs	Type TTS passifs	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Préparation de site	Scarifiage par sillon avec scarificateur	Scarificateurs à disques passifs	Rouleau écraseur et scarificateur à disques passifs	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Préparation de site	Scarifiage par sillon avec scarificateur	Scarificateurs à disques hydrauliques	Types TTS hydrauliques, Donaren, ou Requin	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Préparation de site	Scarifiage par sillon avec scarificateur	Scarificateurs à disques hydrauliques	Bracke T-26 avec débardeur	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Préparation de site	Scarifiage par sillon avec scarificateur	Scarificateurs à disques hydrauliques	Bracke T-26 avec porteur ou débardeur à six roues	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Préparation de site	Scarifiage par sillon avec scarificateur	Scarificateurs à cônes hydrauliques	Wadell	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Préparation de site	Scarifiage par monticule avec scarificateur		Bracke M-36a avec débardeur	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Préparation de site	Scarifiage par monticule avec scarificateur		Bracke M-36a avec porteur ou débardeur à six roues	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Préparation de site	Scarifiage par hersage/labour		Herses forestières	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Préparation de site	Scarifiage par mixage par placeau		Taupe ou pioche forestière	Fixe	Millier de microsites
Oui	Oui	Préparation de site	Déblaiement des résidus de coupe		Bouteur avec pelle râteau	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Préparation de site	Déblaiement des résidus de coupe		Abatteuse groupeuse après feux	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Préparation de site	Drainage sylvicole		Milieu dénudé	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Préparation de site	Drainage sylvicole		Milieu boisé	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Préparation de site	Scarifiage par monticule ou inversion par placeau ou décapage par placeau		Excavatrice	Variable	Hectare
Oui	Oui	Préparation de site	Déblaiement des résidus de coupe		Excavatrice ou débusqueuse ou abatteuse	Variable	Hectare
Oui	Oui	Préparation de site	Fertilisation			Fixe	Hectare
Non	Oui	Préparation de site	Déblaiement d'hiver		Bouteur à lame tranchante	Sur demande	Hectare
Non	Non	Préparation de site	Récupération de la matière ligneuse			Aucun	
Non	Oui	Préparation de site	Élimination des tiges résiduelles			Sur demande	Hectare
Non	Non	Préparation de site	Scarifiage par sillon avec scarificateur	Scarificateurs à disques hydrauliques	Esquisyl	Aucun	Hectare
Non	Oui	Préparation de site	Brûlage			Sur demande	Andain
Non	Projet	Préparation de site	Broyage			Sur demande	Hectare
Non	Projet	Préparation de site	Déblaiement des résidus de coupe	Bouteur avec pelle modifiée (deux dents)		Sur demande	Hectare
Non	Projet	Préparation de site	Déblaiement des résidus de coupe et monticules	Excavatrice		Sur demande	Hectare
Non	Non	Préparation de site	Déchiquetage			Aucun	
Non	Non	Préparation de site	Amendement, chaulage			Aucun	
Non	Non	Préparation de site	Amendement, organique			Aucun	
Non	Projet	Préparation de site	Débroussaillement de la végétation et des résidus de coupes		Manuel	Sur demande	Hectare

Taux présent dans la grille	Admissible au paiement	Famille	Traitement	Type	Équipement / Modalité	Structure du taux	Unité
Oui	Oui	Régénération artificielle	Plantation uniforme et regarni mécanique	Scarificateur-planteur (Bracke P-11a)	1500 plants/ha et + Récipient 45-110	Fixe	Millier de plants
Oui	Oui	Régénération artificielle	Plantation uniforme et regarni mécanique	Scarificateur-planteur (Bracke P-11a)	1500 plants/ha et + Récipient 25-200	Fixe	Millier de plants
Oui	Oui	Régénération artificielle	Plantation uniforme et regarni mécanique	Scarificateur-planteur (Bracke P-11a)	1499 plants/ha et - Récipient 45-110	Fixe	Millier de plants
Oui	Oui	Régénération artificielle	Plantation uniforme et regarni mécanique	Scarificateur-planteur (Bracke P-11a)	1499 plants/ha et - Récipient 25-200	Fixe	Millier de plants
Oui	Oui	Régénération artificielle	Plantation uniforme PEH			Fixe	Millier de plants
Oui	Oui	Régénération artificielle	Plantation d'enrichissement		Puit de lumière (300 plants/ha), enrichissement (350plants/ha) ou regarni pins et feuillus (≤ 799plants/ha)	Fixe	Millier de plants
Oui	Oui	Régénération artificielle	Ensemencement		Terrestre manuel	Fixe	Hectare
Non	Non	Régénération artificielle	Ensemencement aérien			Aucun	
Non	Non	Régénération artificielle	Ensemencement terrestre mécanisé après préparation de terrain			Aucun	
Non	Non	Régénération artificielle	Ensemencement terrestre mécanisé simultanément préparation de terrain			Aucun	
Non	Non	Régénération artificielle	Ensemencement terrestre mécanisé simultanément récolte			Aucun	
Oui	Oui	Régénération artificielle	Plantation uniforme et regarni manuel sauf PEH	Gabarits de plants 113-25, 67-50, 45-110, 25-200, PFD récipients, PFD Racines Nues.		Variable	Millier de plants
Oui	Oui	Régénération artificielle	Plantation uniforme et regarni manuel sauf PEH	Autres gabarits		Sur demande	Millier de plants
Oui	Oui	Régénération artificielle	Plantation uniforme et regarni manuel sauf PEH	Gabarits de plants 113-25, 67-50, 45-110, 25-200, PFD récipients, PFD Racines Nues.		Variable	Millier de plants
Oui	Oui	Régénération artificielle	Plantation uniforme et regarni manuel sauf PEH			Variable	Millier de plants
Non	Non	Éducation de peuplement	Dégagement mécanisé, outil installé sur un débardeur			Aucun	
Oui	Oui	Éducation de peuplement	Dégagement mécanique de la régénération	Débrousailleuse		Variable	Hectare
Non	Non	Éducation de peuplement	Dégagement mécanique de la régénération, dénombrement à 15 cm, taux variable			Aucun	
Non	Non	Éducation de peuplement	Nettoiement, annélation			Aucun	
Non	Non	Éducation de peuplement	Nettoiement manuel			Aucun	
Non	Non	Éducation de peuplement	Nettoiement mécanisé			Aucun	
Non	Non	Éducation de peuplement	Gaulis I		Secteur d'intervention sans choix de tige, soit inter spécifique (par groupe d'essence, résineux / feuillus) et sans espacement	Variable	Hectare

Version officielle

Taux présent dans la grille	Admissible au paiement	Famille	Traitement	Type	Équipement / Modalité	Structure du taux	Unité
Oui	Oui	Éducation de peuplement	Nettoiement d'un peuplement résineux ou mixte (MR-FI) à dominance de résineux en scénario sylvicole de base des peuplements en régénération naturelle, en plantation uniforme ou en regarni de la régénération artificielle			Variable	Hectare
Non	Non	Éducation de peuplement	Gaulis III		Secteur d'intervention avec un choix de tige intraspécifique (par essence) sans espacement (peuplement naturel et plantation) OU avec un espacement d'une plantation avec un coefficient de distribution < 75 % OU Secteur d'intervention sans choix de tige, soit interspécifique (par groupe d'essence, résineux / feuillus) et sans espacement d'une plantation avec SRLC < 20% et DI > 20 000	Variable	Hectare
Non	Non	Éducation de peuplement	Gaulis II		Secteur d'intervention avec un choix de tige intraspécifique (par essence) et avec un espacement d'un peuplement naturel et d'une plantation avec un coefficient de distribution >= 75 %	Variable	Hectare
Oui	Oui	Éducation de peuplement	Nettoiement d'un peuplement résineux en scénario intensif ou élite de plantation uniforme et éclaircie précommerciale systématique d'un peuplement résineux ou de peuplier en scénario sylvicole intensif ou d'élite des peuplements en régénération naturelle ou en regarni de la régénération artificielle			Variable	Hectare
Oui	Oui	Éducation de peuplement	Éclaircie précommerciale par puit de lumière et taille de formation avec martelage			Variable	Hectare
Oui	Oui	Éducation de peuplement	Élagage à des fins de qualité pour le pin blanc et le pin rouge			Variable	Hectare
Oui	Oui	Éducation de peuplement	Taille phytosanitaire			Variable	Hectare
Non	Non	Éducation de peuplement	Nettoiement, phytocides biologiques			Aucun	
Non	Non	Éducation de peuplement	Nettoiement, phytocides chimiques			Aucun	
Non	Projet	Éducation de peuplement	Nettoiement, annélation			Sur demande	Hectare
Non	Non	Éducation de peuplement	Éclaircie précommerciale par puit de lumière	Prescription 2012		Aucun	

Taux présent dans la grille	Admissible au paiement	Famille	Traitement	Type	Équipement / Modalité	Structure du taux	Unité
Non	Non	Éducation de peuplement	Dégagement manuel		Manuelle (machette, hache, …)	Aucun	
Non	Projet	Éducation de peuplement	Dépressage			Sur demande	Hectare
Non	Non	Éducation de peuplement	Nettoiement cerf de Virginie et caribou			Aucun	
Non	Non	Éducation de peuplement	Nettoiement 5 m et plus			Aucun	
Non	Projet	Éducation de peuplement	Nettoiement HÊTRE			Sur demande	Hectare
Non	Projet	Éducation de peuplement	Dégagement annélation			Sur demande	Hectare
Non	Non	Éducation de peuplement	Dégagement, phytocides biologiques			Aucun	
Non	Non	Éducation de peuplement	Dégagement, phytocides chimiques			Aucun	
Oui	Oui	Éclaircie commerciale EAF	Première éclaircie commerciale de plantation résineuse réservé aux entreprises d'aménagement forestier		Pourcentage de majoration pour les opérations manuelles	Variable	Hectare
Oui	Oui	Travaux techniques	Vérification technique	Inventaire après traitement	Traitement de préparation de site mécanisé	Variable	PE
Oui	Oui	Travaux techniques	Vérification technique	Inventaire après traitement	Traitement de préparation de site manuelle	Fixe	PE
Oui	Oui	Travaux techniques	Vérification technique	Inventaire après traitement	Traitement de préparation de site drainage sylvicole	Fixe	PE
Oui	Oui	Travaux techniques	Vérification technique	Inventaire après traitement	Traitement de régénération artificielle	Variable	PE
Oui	Oui	Travaux techniques	Vérification technique	Inventaire après traitement	Traitement d'éducation de peuplement	Variable	PE
Oui	Oui	Travaux techniques	Planification	Recherche de secteur d'intervention potentiel (terrain)	Traitement de préparation de site et régénération artificielle	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Travaux techniques	Planification	Recherche de secteur d'intervention potentiel (terrain)	Traitement d'éducation de peuplement	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Travaux techniques	Planification	Recherche de secteur d'intervention trouvé (terrain)	Traitement de préparation de site et régénération artificielle	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Travaux techniques	Planification	Recherche de secteur d'intervention trouvé (terrain)	Traitement d'éducation de peuplement	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Travaux techniques	Planification	Confection du plan de sondage		Fixe	Hectare
Oui	Oui	Travaux techniques	Planification	Inventaire avant traitement	Traitement de préparation de site (sauf drainage sylvicole)	Variable	PE
Oui	Oui	Travaux techniques	Planification	Inventaire avant traitement	Régénération artificielle	Variable	PE
Oui	Oui	Travaux techniques	Planification	Inventaire avant traitement	Traitement d'éducation de peuplement (dégagement, nettoiement et éclaircie précommerciale)	Variable	PE
Oui	Oui	Travaux techniques	Planification	Inventaire avant traitement	Traitement d'éducation (élagage et taille)	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Travaux techniques	Planification	Délimitation des secteurs	Traitement de préparation de site et régénération artificielle	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Travaux techniques	Planification	Délimitation des secteurs	Traitement d'éducation de peuplement	Fixe	Hectare

Taux présent dans la grille	Admissible au paiement	Famille	Traitement	Type	Équipement / Modalité	Structure du taux	Unité
Oui	Oui	Travaux techniques	Activités liées au martelage pour les traitements commerciaux	Délimitation des secteurs		Fixe	Kilomètre délimité
Oui	Oui	Travaux techniques	Activités liées au martelage pour les traitements commerciaux	Martelage feuillus		Fixe	Hectare
Oui	Oui	Travaux techniques	Activités liées au martelage pour les traitements commerciaux	Martelage résineux		Fixe	Hectare
Oui	Oui	Travaux techniques	Activités liées au martelage pour les traitements commerciaux	Martelage à taux variable		Variable	Hectare
Oui	Oui	Travaux techniques	Activités liées au martelage pour les traitements commerciaux	Martelage en éclaircie commerciale en peuplement résineux (ou mixte à tendance résineuse)	Martelage négatif	Fixe	Hectare
Oui	Oui	Travaux techniques	Activités liées au martelage pour les traitements commerciaux	Inventaire après martelage		Fixe	Hectare
Non	Oui	Autre	Clôture Anticosti			Sur demande	
Non	Oui	Majoration	Majoration Hébergement R07	Appliqué en 2019-2020 - cas particuliers		Sur demande	Budget
Non	Oui	Majoration	Majoration Côte Nord (SCA et RA)	Retirée en 2020-2021		Sur demande	Pourcentage du taux d'exécution
Non	Oui	Majoration	Scarifiage par monticule avec excavatrice	Scarifiage par monticule PEH R04		Sur demande	Pourcentage du taux d'exécution

Forêts, Faune
et Parcs
Québec